

La défense du statut, du métier impose de rompre avec le gouvernement

La période de mars 2018 à novembre 2020 est celle de la mise en œuvre du programme de Macron dont l'objectif était clairement annoncé : aller vers une "société sans statuts".

Il ne s'agit pas ici de discuter de l'investissement militant de la direction académique mais de faire le bilan critique d'une orientation. Dès 2017, Macron précisait sa méthode : "Toujours j'écouterai, je respecterai, mais toujours à la fin, je ferai". Par le dialogue social ainsi défini, Macron cherche à soumettre les organisations syndicales à sa politique.

Face à l'offensive contre le statut, les CAP, quelle orientation ?

Tout était annoncé dans le rapport *Action publique 2022* publié en juillet 2018. **Le 2 août 2018, E. Philippe annonçait un véritable big bang du système éducatif et du statut** : mise en concurrence et évaluation des établissements, gestion des ressources humaines de proximité, destruction des commissions paritaires, réforme du recrutement, de la formation des professeurs... Or, les directions nationale et académique, en acceptant les concertations, ont apporté la caution du syndicat au gouvernement, désarmant les mobilisations et lui permettant de faire voter sa loi de Transformation de la Fonction publique, puis la loi Blanquer.

Dialogue social et journées d'action conduisent à l'impasse

→ **Début décembre 2018, les lycéens se mobilisaient pour l'abrogation de la loi ORE, de Parcoursup, des réformes du bac, du lycée, de la voie professionnelle, l'abandon du SNU.** Isolés, les lycéens étaient soumis à une répression féroce. Pourquoi la direction du syndicat n'a-t-elle pas appelé à la grève pour ces revendications ? Alors qu'en janvier 2019, la loi Blanquer est sur le bureau de l'Assemblée, les directions académique et nationale s'opposent à l'organisation du combat national **pour le retrait de ces contre-réformes** et programment des actions #STOPMEPRIS, avec envoi de lettres à Macron, aux députés, et une série de journées d'actions. Résultat : la loi Blanquer était définitivement adoptée le 4 juillet.

→ **Retraites** : Alors que la destruction du Code des pensions est inscrite dans le projet Macron de retraites à points, la direction académique s'est opposée à l'exigence du retrait de ce projet. Et aujourd'hui, alors que des milliards sont alloués aux entreprises, le gouvernement veut utiliser une réforme des retraites et la destruction de la Sécu pour "rembourser la dette".

Agenda social Blanquer et Grenelle : un danger mortel pour le métier et le statut

Les actuelles discussions avec les syndicats engagées par Blanquer selon un "Agenda social" "en articulation avec les ateliers du Grenelle de l'éducation" (sic) sont un danger mortel pour le métier et le statut. **Une véritable revalorisation passe par le dégel immédiat et pérenne du point d'indice et le rattrapage du pouvoir d'achat perdu.** L'augmentation du point d'indice est la seule mesure qui n'appelle aucune contrepartie. Or, les premières mesures avancées organisent la division du personnel. Car sous couvert de "revalorisation du métier", il s'agit de s'attaquer au cœur du statut, pour réaliser un "changement systémique" du métier.

La réforme du recrutement (cf. un oral de concours-entretien d'embauche) et de la formation, celle de l'éducation prioritaire (cf. les expérimentations qui lient l'allocation des moyens à des "contrats locaux d'accompagnement" et à leur évaluation ; l'adossement des primes à l'engagement des personnels...) participent des objectifs de Macron.

Il y a urgence : exiger le retrait de ces mesures, rompre avec le gouvernement, boycotter de l'Agenda social de Blanquer.

Émancipation appelle à voter "contre" les rapports académique et national et milite pour que le SNES soit au service des personnels, de leurs revendications. 7/12/2020

Pour renforcer le combat en défense du statut, contre la casse de l'Enseignement public, votez pour la liste ÉMANCIPATION aux prochaines élections internes, aidez à la constitution de cette liste en vous portant candidat.

Jorge Casas, Hélène Bertrand, Claire Kizilian, Serge Goudard - contact : 69.emancipation@gmail.com

* Voir les analyses sur le site : www.emancipation69.fr/ / <https://www.emancipation69.fr/?-interventions-syndicales,006-.html>